



PROCES VERBAL
de la réunion du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 16 septembre 2015 à 19h00
(Salle des fêtes de Viry)

PRESENTS : Raphaël Perrin, Yves Poète, Bernard Fellmann, Claire Cornot (suppléante de Jean Jacques Baroni), Josette Piers, Christophe Masson, Daniel Grenard, Jean-Louis David, Francis Moricheau, Alexandre Stephan, Jean-Marc Rubat du Merac, Anne-Christine Donze, Isabelle Dunod, Jacques Lançon, Patricia Ville, Isabelle Heurtier, Eliane Grenard, Véronique Beaud, Annie Mayet, Jean-François Demarchi, Nicole Pedroletti, Jean-Paul Bernasconi, Bruno Dutel, Roland Demange, Jean-Louis Millet, Françoise Robert, Régis Martin, Pascal Bruley, Herminia Elineau, Jacques Muyard, Michel Bontemps, Catherine Joubert, Noël Invernizzi, Harry Lavanne, Céline Palierne, Isabelle Billard, Pierre Favre, Sylvie Vincent-Genod, Chafia Grenard, Francis Lahaut, Alain Mouret, Anne-Marie Perrier-Cornet, Nadia Lahu, Olivier Brocard, Alain Waille, Nelly Durandot, Pierre Gresset, Déborah Baroni, Daniel Monneret, Raphael Vaz (suppléant de Frédéric Ollitrault), Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod,

EXCUSES : Jean-Jacques Baroni, Philippe Passot, Philippe Lutic, Jessica Tarquinio, Frédéric Ollitrault,

ABSENTS :

POUVOIRS :

Philippe Passot a donné pouvoir à Jacques Lançon, Philippe Lutic a donné pouvoir Régis martin, Jessica Tarquinio a donné pouvoir à Françoise Robert

Soit 52 présents et 3 pouvoirs soit 55 votants

La convocation pour la séance du 16 septembre 2015 datée du 10 septembre 2015, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de communes Haut-Jura Saint Claude.

-----ooOoo-----

Le Président, Raphaël Perrin ouvre la séance à 19 h 15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations et des excuses.

Alexandre Stephan et Jean-François Demarchi se proposent pour assurer les fonctions de secrétaires de séance, ils sont élus à l'unanimité.

M. le Président a une pensée toute particulière pour les membres du conseil communautaire ayant perdu un proche notamment M. Poète pour le décès de sa fille Adeline.

Il fait également part du décès de M. Guy Bardone, donateur dans la collection Bardone Genis exposée au musée de l'Abbaye. Il demande une minute de silence à l'assemblée.

-----ooOoo-----

1. Installation des nouveaux conseillers communautaires

Il nous appartient de procéder lors de cette séance à l'installation des nouveaux conseillers communautaires de notre collectivité.

La loi du 5 Février 2015 impose désormais aux communautés de communes de respecter des critères de population pour une représentation proportionnelle de ses communes membres.

Suite à une élection partielle sur la commune de Ravilloles au mois d'avril, la composition du conseil communautaire se voit modifiée. Le conseil communautaire passe de 62 membres à 55 membres ; 25 communes disposent d'un titulaire et d'un suppléant à l'exception de Lavans les Saint Claude et Saint-Lupicin qui disposent de 4 titulaires et Saint-Claude de 22 titulaires. Douze communes perdent des représentants.

Le président salue l'ensemble des élus qui se sont investis pour le territoire et qui ont œuvré pour son développement bien au-delà de leurs frontières communales. « *Qu'ils en soient vivement remerciés et qu'ils restent les bienvenus dans nos commissions de travail afin que nous puissions continuer le travail engagé* ».

M. Perrin indique que 12 communes perdent 17 membres titulaires et qu'il y a 10 nouveaux membres pour la ville de Saint-Claude. Il indique également que certains élus ont démissionnés afin de laisser un autre titulaire en poste, c'est le cas de Mme Heurtier et de M. Baroni qui restent ainsi membres.

2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 8 avril 2015

Le compte rendu est soumis à l'approbation des conseillers communautaires.

Olivier Brocard signale une erreur concernant la subvention aux associations, il s'agit non pas d'une subvention de 563 € à la maison des associations de Saint-Claude mais à l'association « Un tour en Terre de Jura ».

Les élus de la majorité de la ville de Saint-Claude ne souhaitent pas prendre part au vote concernant l'approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 8 avril 2015.

Madame Beaud souligne l'absence des critères de subventions énoncés. Monsieur Perrin répond que les critères de subvention ont certes été discutés mais pas entérinés. Il nous appartiendra de revenir sur ce sujet pour le finaliser.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ce compte rendu (résultat des votes : 38 pour – 0 contre – 17 abstentions)

3. Représentation dans les instances intercommunales (remplacement)

La recomposition du conseil communautaire engendre un renouvellement des instances intercommunales à savoir la CAO, le comité de direction de l'Office du Tourisme et le conseil d'exploitation de l'ASF ; les représentations au sein des différents organismes (PNR, Jura Nordique, Conservatoire Botanique, SMAAHJ, SICTOM, UTN) seront à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

3.1. Commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication : remplacement d'un représentant suppléant

Au vu des articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres pour notre collectivité est constituée de la manière suivante :

Nombre de titulaires	Nombres de suppléants
Le Président de droit	
5 membres	5 membres

Suite à la recomposition du conseil communautaire, il convient de **nommer un suppléant**.

Pour mémoire restent en poste,

Les titulaires : Jean-François Demarchi, Jacques Lançon, Daniel Monneret, Nicole Pedroletti, Alain Waille,

Les suppléants : Véronique Beaud, Isabelle Dunod, Nelly Durandot, Daniel Grenard,

Seuls les membres titulaires du conseil communautaire sont éligibles à ce poste.

M. le Président fait appel à candidature, Mme Robert est candidate au poste de suppléante en remplacement de Alain Thevenon.

A l'unanimité, le conseil décide d'un vote à main levée.

Le conseil communautaire, après avoir voté, désigne à l'unanimité Mme Robert Françoise (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 1 abstention)

3.2. Office du Tourisme : remplacement de 5 membres titulaires et 2 membres suppléants au comité de direction de l'EPIC

Le comité de direction de l'office du tourisme est constitué de 2 collèges :

1. Collège de conseillers communautaires titulaires
2. Collège d'organismes représentatifs du tourisme sur le territoire du Jura

Le premier collège comporte 13 titulaires et 7 suppléants

- **Titulaires en poste**

Véronique Beaud,
Roland Demange,
Bernard Fellman,
Pierre Gresset,
Christophe Masson,
Jacques Muyard,
Nicole Pedroletti,
Josette Piers

- **Suppléants en poste**

Déborah Baroni,
Jacques Lançon,
Daniel Monneret,
Alain Mouret,
Jean-Marc Rubat Du Merac

Suite à la recomposition du conseil communautaire, il convient de nommer en complément **5 membres titulaires et 2 membres suppléants**. Seuls les membres titulaires du conseil communautaire sont éligibles à ces postes.

Se proposent candidats Isabelle Billard, Pierre Favre, Alexandre Stephan, Olivier Brocard et Déborah Baroni qui quitterait son poste de suppléante pour passer titulaire.

Le conseil communautaire, après avoir voté, désigne à l'unanimité ces 5 nouveaux membres titulaires (résultat des votes : 55 pour – 0 contre – 0 abstention).

Il est nécessaire de désigner 3 suppléants ; Anne-Christine Donze, Chafia Grenard et Nelly Durandot se proposent à ces postes.

Le conseil communautaire, après avoir voté, désigne à l'unanimité ces 3 nouveaux membres suppléants (résultat des votes : 55 pour – 0 contre – 0 abstention).

3.3. Atelier des savoirs faire : remplacement d'un membre au conseil d'exploitation

Le conseil d'exploitation de l'ASF est composé de 2 collèges. Le premier est constitué de membres titulaires au sein du conseil communautaire, Jean-Jacques Baroni, Pierre Gresset, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire et Philippe Passot conservent leurs postes.

Un membre doit être remplacé.

Le 2nd collège n'est pas impacté.

M. le président fait appel à candidature, Jacques Muyard se propose candidat.

Le conseil communautaire, après avoir voté, désigne à l'unanimité M. Jacques Muyard (résultat des votes : 54 pour – 0 contre – 1 abstention)

4. Communications officielles

4.1. Délibérations prises par le Bureau de la Communauté de communes le 13 avril, le 20 mai, le 17 juin, le 15 juillet et le 2 septembre 2015

M. le Président présente les délibérations prises lors des 5 derniers bureaux.

Bureau du 13.04.2015 : Présentation de l'état d'avancement du SCOT

Délibération du bureau du 20.05.2015 :

- Conférence Pays : candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la revitalisation des bourgs-centres Région Franche-Comté
- Assistance à la consultation des marchés d'assurances : cabinet ARIMA
- Piscine du Martinet : convention de mise à disposition du personnel
- Médiathèque : avenants marchés de travaux
- Garanties d'emprunts à l'OPH : Rénovation au 2 et 6 rue du Général de Gaulle et Rénovation au 15 à 18 rue Henri Dunant
- Bail commercial de la boulangerie Gaunet Septmoncel : proposition d'avenant
- ZA Chambouille : fin de convention de mandat avec le SIDECE
- Lotissement sur le Monceau : fin de contrat avec le SIDECE
- Relai santé de la Pesse : assurance dommage ouvrage – CIADE courtage
- Maison de santé de Saint-Lupicin : assurance dommage ouvrage – CIADE courtage
- Centre nautique du Martinet : tarifs 2015
- Centre nautique du Martinet : bail de location du snack bar
- Centre sportif du Plateau : fermeture congés scolaires
- Médiathèque : maison Turquois – fond de concours ville de Saint Claude.
- Médiathèque : règlement intérieur
- Médiathèque : marché fonds documentaires

Délibération du bureau du 17.06.2015 :

- Conservatoire : mise à disposition de personnel d'enseignement musical
- Soutien à l'investissement public local
- ASF : Création d'une pépinière d'artisans - demandes de subvention Région et Département
- Ligne de trésorerie de 1 500 000 €
- FPIC : répartition de droit commun
- Maison de santé de Saint-Claude : étude de programmation
- Instruction du droit des sols : choix du logiciel - GFI
- Contrat d'insertion dans l'hebdo du Haut-Jura Saint-Claude – année 2015
- Activité nordique : Vente et achat de dameuses
- Médiathèque : tarifs des cours d'informatique
- Médiathèque : avenants aux marchés de travaux
- Médiathèque : marché menuiserie - intérieur bois
- Médiathèque : demande de subvention pour acquisition de fonds documentaires
- Musée de l'Abbaye : demande de subventions pour restauration des peintures murales
- Conservatoire de musique : tarifs 2015
- Conservatoire de musique : convention d'utilisation de matériel
- Conservatoire de musique : convention d'utilisation d'occupation de salles Septmoncel et Saint-Lupicin
- Conservatoire de musique : convention d'utilisation de salles par les associations « atout chœur » et « batterie fanfare »
- Conservatoire : convention pour location ou prêt des instruments de musique
- Conservatoire : règlement intérieur et règlement des études 2015

Délibération du bureau du 15.07.2015 :

- Photocopies siège
- Office du tourisme : convention de mise à disposition de personnel
- SICTOM : approbation du compte administratif et rapport annuel 2014
- Ecofinance : diagnostic des bases fiscales – calendrier de travail
- Médiathèque : résiliation du marchés lot 7 - entreprise Virot
- Lotissement en Poset et Sur le Monceau : résultat de la consultation et choix du maître d'œuvre
- Relais santé la pesse : approbation du bail
- Maison de santé de Saint-Claude ; Étude de programmation SA 17 et demande de financement DETR
- Appel à projet politique de la ville
- Accessibilité : engagement de la démarche
- Office du tourisme : demande de subvention 2016 au conseil départemental
- Espace nordique jurassien demande de subvention au conseil général pour l'aide à la gestion des pistes et le traçage de la GTJ

- Collège des Rousses : sport-études
- Gymnase du Plateau : avenant n°1 OPC ACEBTP
- Médiathèque : politique tarifaire 2015

Délibération du bureau du 02.09.2015 :

- Ecofinance : Conventions (abattement général à la base, cotisation CFE)
- Zones d'activités : proposition d'harmonisation des tarifs
- Pole du Tomachon : Plateau technique CCI
- Maison de santé de Saint-Lupicin : proposition de loyer
- Activités nordiques 2015-2016 : Tarifs et proposition d'assurance
- Activités nordiques 2015-2016 : approbation des conventions de damage Lajoux, Les Moussières et La Pesse
- Activités nordiques 2015-2016 : convention ESF
- Activités nordiques 2015-2016 : prestations de service damage
- Activités nordiques 2015-2016 : redevance chiens de traîneaux
- ASF : horaires et tarification 2016
- Conservatoire : politique tarifaire des concerts

4.2. Décisions prises par le Président du n°05-2015 à 18-2015

M. le Président présente les décisions prises depuis le dernier conseil communautaire.

Décisions du Président

- Maitrise d'œuvre : Puzzle devient Jigsaw
- PDIPR : prestation de services signalétique randonnée – Evalude Localisations
- Bail précaire de location unité 2 le Curtillet à la SA Jean-Pierre LEPINE
- Piscine du Martinet avenant n°2 à la décision n°4-2011 du 21-02-2011
- Communication dans le guide été de l'Hebdo du Haut Jura Année 2015
- Médiathèque communautaire cession de documents exclus des collections
- Vente catalogue « Pierre Lesieur, fenêtres et ouvertures »
- Zone artisanale de la Pesse étude et conception du permis d'aménager – SCP Pruniaux
- Zone artisanale de la Pesse étude et contraintes techniques et environnementales – Ain Géotechnique
- Création d'une régie de recettes pour photocopies
- Mise à disposition appartement place de l'Abbaye à Mlle Marie Denneulin
- Diagnostics des conditions d'accessibilité avec préconisations techniques chiffrées : ACCEO
- Médiathèque communautaire cession de documents exclus des collections
- Mise à disposition appartement place de l'Abbaye Saint-Claude à M. Rayan Ramful

4.3. Chambre régionale des comptes : procédure d'examen de gestion 2011-2015

Pour complète information à l'ensemble des conseillers communautaires, la communauté de communes fait l'objet d'une procédure d'examen de gestion pour la période 2011-2015.

5. Personnel

5.1. Présentation des nouveaux agents

Plusieurs mouvements de personnel sont enregistrés :

Au mois de mai, M. David OLIVIER prend la direction de l'Office de Tourisme, et celle de l'Atelier des Savoir-faire. En septembre, deux personnels saisonniers de l'ASF voient leur contrat renouvelé pour un an : M. Nicolas SIFFLET et Mme Emilie MARQUET.

Mme Véronique Beaud, présidente de l'office du tourisme indique que M. David Olivier a été recruté par l'EPIC en tant que Directeur avec une mise à disposition à 50% pour la communauté de communes. Elle déplore qu'à ce jour la convention ne soit pas encore signée et a l'impression que Monsieur David Olivier ne travaille que sous la responsabilité de la Communauté de Communes. Mme Beaud rappelle la définition du poste à savoir coordonner les missions touristiques dévolues à l'OT avec celle de la Communauté de communes ainsi qu'harmoniser la communication touristique des différents services de la communauté de communes ASF, conservatoire, musée, médiathèque, afin d'éviter les doublons et réaliser des économies.

Embauché par l'EPIC sous contrat de droit public et à défaut de convention de mise à disposition à la communauté de communes, il est sous la responsabilité du comité de direction de l'OT, Mme Beaud a

accepté que M. David Olivier intervienne à l'ASF mais considère aujourd'hui que la charge de travail est trop importante.

En conséquence, elle constate un manque de temps important pour la gestion de l'Office du tourisme pour lequel il a initialement été recruté, malgré les compétences de M. David Olivier le travail élaboré n'est pas constructif pour la dynamisation de cet outil.

En tout état de cause, Madame Beaud refuse l'appellation Directeur de l'office du tourisme et directeur de l'ASF.

Monsieur Perrin apprécie l'intervention mais rappelle que l'Atelier des Savoir-Faire est un outil de développement touristique et qu'il n'est par conséquent pas complètement absurde que le directeur du tourisme puisse entrer dans cette structure et s'en imprégner. Une réunion est prévue sur ce sujet mais elle n'a pas encore eu lieu, elle sera fixée prochainement.

M. Pierre Gresset précise que M. David Olivier effectue un gros travail sur le développement touristique VTT, PDIPR, vélo, activités nordiques..., et c'est un véritable travail de mutualisation.

Monsieur Perrin invite les conseillers communautaires à être davantage présents sur les manifestations communautaires et évoque par exemple l'exposition Willmann du 11 septembre 2015 à l'ASF.

Au 1^{er} septembre, la Médiathèque bénéficie d'une nouvelle directrice, Mme Elise MASCRÉ, qui remplace Mme Agnès MORTEAU. Mme MASCRÉ vient de Balma, près de Toulouse.

M. le Président présente Mme Mascré à l'assemblée.

Le Conservatoire de musique voit également l'arrivée de nouveaux professeurs : M. Rayan RAMFUL au poste de professeur de piano, laissé vacant par le départ en retraite de Mme Martine COLOMBET qui occupait ce poste depuis plus de 40 ans. M. RAMFUL enseignait précédemment au CRI de Lenclôtre (86). M. Sylvain GUILLON remplace Mme Florence GUILLAUME, pour l'enseignement de 2 heures de cor hebdomadaires.

Enfin, un nouveau poste a été créé au siège de la Communauté de Communes, celui d'instructeur du droit des sols, M. Ludovic SONNEY a été recruté sur ce poste. Il instruira les autorisations du droit des sols pour les communes ne bénéficiant plus de l'instruction par la DDT.

M. le Président présente M. Sonney à l'assemblée et explique qu'il sera en charge du bon fonctionnement du service des autorisations des droits du sol.

Monsieur le Maire de Lajoux demande la participation des communes pour ce service. Cela sera communiqué prochainement. Une réunion sera initiée en amont pour échanger avec les mairies concernées.

Un agent pour le service du SPANC est actuellement en cours de recrutement.

6. Aménagement du territoire / Logement / Habitat

6.1. Pôle Tomachon : proposition d'acquisition du plateau technique de la CCI et décision modificative associée

La CCI met en vente ses locaux situés 1 Rue du Tomachon au 2^{ème} étage du Pôle du Tomachon à Saint-Claude. La Communauté de communes est déjà propriétaire de la totalité des 1^{er} et 3^{ème} niveaux de ce bâtiment.

Afin d'avoir une unité d'ensemble du bâtiment, la CCHJSC souhaite acquérir ce plateau technique de 287 m² dont la valeur vénale est estimée à 160 000 € par France Domaine. Après négociations, le prix d'acquisition est arrêté à la somme de 130 000 €.

La CCHJSC dispose d'ores et déjà d'un preneur pour les dits locaux,

Il est proposé au conseil communautaire d'acquérir le présent plateau technique pour un montant de 130000 euros et d'autoriser le président à signer toutes les pièces permettant la finalisation de la présente opération.

Vu la proposition d'acquérir les locaux de la CCI au pôle de Tomachon, en cas d'approbation de la présente acquisition, il est nécessaire d'inscrire cette dépense budgétaire à l'aide d'une décision modificative n°1 du budget primitif 2015-budget principal, à savoir :

Section de fonctionnement Dépenses :

Compte 022 « Dépenses imprévues »	- 130 000.00 €
Chap. 023 « virement à la section d'investissement »	+ 130 000.00 €

Section d'investissement Dépenses :

Compte 21318 « Autres bâtiments publics »	+ 130 000.00 €
---	----------------

Section d'investissement recettes :

Chap. 021 « Virement de la section de fonctionnement »	+ 130 000.00 €
--	----------------

M. Jean-Daniel Maire indique une certaine cohérence au niveau du bâtiment puisque la communauté de communes est déjà propriétaire de la quasi-totalité de celui-ci.

M. Jean-François Demarchi explique que la Clinique de l'œil est fortement intéressée depuis 1an et demi pour installer sa 4ème structure sur Saint-Claude, avec l'adhésion du Docteur Combes à ce projet. La clinique de l'œil a déjà visité les locaux et cette structure convient à leur organisation et de plus la proximité de l'hôpital est un atout. Il s'agit également d'un enjeu important pour l'hôpital puisque 300 cataractes par an sont envisagées l'offre, qui n'existe plus sur le territoire et sur Champagnole et Lons-Le-Saunier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré : (résultat des votes : 55 pour - 0 contre - 0 abstention)

- Autorise l'acquisition des locaux de la CCI pour un montant de 130 000 €,
- Autorise le Président à inscrire cette dépense au budget primitif 2015 - budget principal,
- Autorise le président à signer l'acte notarié et toutes pièces afférentes au dossier,

6.2. Approbation du Contrat de ville Saint Claude

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine initie une refondation profonde de la politique de la ville en redéfinissant les quartiers prioritaires sur le critère unique du revenu et en instaurant un contrat urbain global intégrant le Contrat de ville (anciennement Contrat Urbain de Cohésion Sociale) à l'échelle intercommunale. A Saint-Claude, la Communauté de communes n'ayant pas pris la compétence politique de la ville, c'est la Ville qui pilote le Contrat de ville, dont la Communauté de communes sera également signataire.

1 300 quartiers prioritaires ont été définis par l'Etat à l'échelle nationale. A Saint-Claude les quartiers politiques de la ville sont les **Avignonnets** et l'**Ensemble Chabot-Miroir**.

La Contrat de ville formalise un projet de territoire de 6 ans, visant à traiter les écarts entre les zones prioritaires de la politique de la ville et l'ensemble du territoire en déployant des actions renforcées sur les sites concernés.

Pour élaborer le Contrat de ville, la Ville de Saint-Claude, aux côtés des services de l'Etat, a associé l'ensemble des partenaires institutionnels ainsi que des partenaires locaux, afin d'élaborer un diagnostic

du territoire et particulièrement des quartiers prioritaires, et de définir les orientations déclinées autour des 3 piliers thématiques suivants :

- o **La Cohésion sociale**
- o **Le Développement économique, l'éducation, l'insertion**
- o **Le Renouveau urbain et le cadre de vie**

Les questions liées à la jeunesse, à l'égalité entre les hommes et femmes et la prévention des discriminations, la gouvernance et l'implication citoyenne ont fait l'objet d'une approche transversale entre les différentes thématiques.

Les travaux synthétisés dans le Contrat de Ville ont été formalisés lors d'un comité de pilotage et de trois comités techniques (un par pilier) en mai et juin 2015, rassemblant l'ensemble des partenaires concernés. Les contenus ont fait l'objet d'une relecture et d'une validation par l'ensemble des signataires.

Les enjeux définis dans le Contrat de Ville constituent également le cadre de référence pour la sélection et le financement des opérations proposées par les différents acteurs lors des appels à projets Politique de la Ville.

La loi a par ailleurs rendu obligatoire la constitution de Conseil Citoyen dans chaque quartier prioritaire, pour « confronter les dynamiques citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants ».

Deux conseils citoyens ont donc été créés à Saint-Claude, aux Avignonnets et à Chabot - Miroir dont la liste des membres fera l'objet d'un décret annexé au contrat de ville.

La signature du Contrat de Ville est prévue le 29 septembre à 18h en sous-préfecture.

M. Jean-Louis Millet explique que le contrat de ville consiste à définir des quartiers prioritaires et leur attribuer des co-financements qui toutefois restent très limités. Sur ces 2 quartiers, il faut prévoir la démolition de trois tours et également le désamiantage qui ne font pas l'objet du contrat.

Monsieur Lahaut, quant à lui, veut lancer un cri d'alarme car rien n'explique que la ville de Saint-Claude soit exclue de l'ANRU.

Monsieur le Président entend bien les propos de M. le Maire de St Claude et de M. Francis Lahaut et propose en conséquence qu'une motion soit prise afin d'alerter les services de l'état et la région sur ce point.

La motion pourrait ainsi être rédigée : « La ville de Saint-Claude n'entre plus à ce jour dans la liste des quartiers d'intérêt régional et ne pourra par conséquent pas bénéficier des fonds ANRU dans le cadre de sa rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires des Avignonnets et de Chabot-Miroir.

La ville se voit ainsi privée de moyens d'amélioration de l'habitat des quartiers prioritaires. Saint-Claude possède de nombreux logements vacants et l'attractivité du territoire s'en trouve dégradée.

La politique d'urbanisation de la ville est paralysée par l'incapacité de la ville à supporter seule les coûts de destructions de certains bâtiments.

Le conseil communautaire souhaite que le dossier ANRU soit réexaminé et que la ville de Saint-Claude puisse entrer à nouveau dans ce dispositif. La ville pourrait ainsi bénéficier des fonds nécessaires à la restructuration et mise en valeur de ces quartiers, mais plus globalement, cela permettrait d'apporter à la ville de Saint-Claude un environnement propice à sa redynamisation et au maintien des entreprises.

Le conseil communautaire prend cette motion contre l'exclusion de la ville de Saint-Claude du programme ANRU et interpelle l'état en la personne du préfet de département sur cette problématique. »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la motion proposée.

Le Président met en vote le contrat de ville.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré : (résultat des votes : 50 pour - 0 contre - 5 abstentions)

- Approuve le contrat de ville proposé,
- Autorise le Président à signer le contrat proposé et toutes pièces afférentes au dossier.

7. Culture

7.1. Médiathèque : demande de subvention DRAC pour le mobilier

Le 4 juillet 2012, le conseil communautaire a approuvé le projet culturel, éducatif, social et scientifique, ainsi que le plan de financement de la médiathèque tête de réseau.

Les travaux de la médiathèque sont en cours avec une prévision de fin de travaux en juin 2016.

Comme convenu dans le plan de financement initial, la partie mobilier fait l'objet d'un financement séparé auprès de la DRAC.

Le bureau communautaire du 2 juillet 2014 a désigné la société Puzzle/Serero comme assistant à maître d'ouvrage pour aider la Communauté de Communes dans le choix du mobilier, de la signalétique et des éclairages d'appoint.

Le plan de financement de l'achat du mobilier serait le suivant :

DEPENSES :

Frais pour architecte d'intérieur	36 800.00 € HT
Mobilier	429 721.00 € HT
Matériel audio-vidéo-téléphonie	15 306.45 € HT
TOTAL HT	<u>481 827.36 € HT</u>
TVA	96 365.47 €
TOTAL TTC	<u>578 192.83 € TTC</u>

RECETTES :

Concours particuliers des bibliothèques	192 731.00 €
Conseil Départemental 39	100 000.00 €
FCTVA	94 846.75 €
Autofinancement CCHJSC	190 615.08 €
TOTAL	<u>578 192.83 €</u>

Il est proposé de solliciter la Direction Régionale des Affaires culturelles dans le cadre du concours particulier pour les bibliothèques pour une subvention au taux maximum pour l'achat du mobilier, du matériel audio, vidéo et de téléphonie.

Il est également demandé à l'assemblée de bien vouloir autoriser le Président à signer l'ensemble des documents concernant ce programme, sachant que la Communauté de Communes prendra à sa charge la dépense non subventionnée.

Les élus de la majorité de la ville de Saint-Claude ne souhaitent pas prendre part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré : (votants : 38 - résultat des votes : 38 pour - 0 contre - 17 abstentions)

- Autorise le Président à solliciter la Direction Régionale des Affaires culturelles dans le cadre du concours particulier pour les bibliothèques pour une subvention au taux maximum pour l'achat du mobilier, du matériel audio, vidéo et de téléphonie,
- Acte que la Communauté de Communes prendra à sa charge la dépense qui ne serait pas obtenue au titre des subventions pour ces achats,
- Autorise le Président à lancer les marchés afférents et à signer les pièces nécessaires à leur mise en œuvre.

8. Courrier de Mr Jean-Louis Millet - Maire de Saint Claude.

Le président donne lecture du courrier de Jean Louis Millet du 8/09/2015 et de la réponse qu'il a apportée.

Monsieur Jean-Louis Millet indique que la balle est dans le camp de la Communauté de communes et que la présence de Saint-Claude ce soir n'est pas un retour au sein de la communauté de commune mais un retour à la table des négociations. Il insiste sur le fait que la dissolution de l'exécutif n'est certes pas obligatoire mais elle est possible.

Il souhaite une réflexion en profondeur et pas dans la précipitation.

Monsieur Perrin fait part de la nécessité de sortir de cette situation. Il rappelle que l'exécutif en place n'est pas démissionnaire et que par conséquent les négociations se doivent d'être abordées sous un autre angle.

Il propose 3 vice-présidences pour la commune de Saint-Claude mais ne souhaite pas remettre en cause la composition existante du bureau, et ce au vu de la charge de travail en cours.

Mme Robert s'interroge sur les indemnités d'un tel bureau composé de 11 membres au vue de la situation financière de la communauté de communes.

Les élus en place sont-ils prêts à diminuer leurs indemnités pour couvrir les frais des trois nouveaux vice-présidents ?

Monsieur Perrin répond que cette question n'a pas été abordée, il propose qu'une rencontre soit initiée afin que l'on trouve un moyen d'aller au-delà des négociations et de trouver un mode de fonctionnement pérenne pour l'intercommunalité sur ce mandat.

9. Questions diverses

M. Jean-Louis Millet souhaite aborder plusieurs points :

-Il confirme les propos de Mme Beaud concernant la nécessité d'un temps plein pour le directeur de l'office du tourisme, et comprend la recherche de la mutualisation mais oppose le fait que la communauté de communes serait prête à financer un mi-temps du directeur de la Fraternelle, en considérant qu'il peut y avoir un directeur de l'office de tourisme à temps plein.

- M. Millet évoque la piscine du Martinet et les intrusions nocturnes, les ouvertures tardives du bar et le fait que cela puisse être dérangeant pour les vacanciers du camping.

-Il évoque le sujet du Village Vacances Lamoura suite à la déclaration du Conseil Régional qui parle notamment d'une association de 3 communautés de communes dont Arcade et Haut Jura Saint-Claude et il s'interroge sur les financements de chacune.

-Il rappelle également qu'il n'est pas vice-président de la Communauté de communes et ne perçoit pas d'indemnité et demande que l'attestation du comptable public soit jointe au compte-rendu.

-M. le Maire demande à ce que les annexes du conseil communautaire soient fournies plus tôt.

Monsieur le Président donne réponse à M. Jean-Louis Millet :

Monsieur Perrin rappelle que lors de la réunion du conseil communautaire du 14 avril 2014, 9 vice-présidents ont été élus. Le poste de 9^{ème} vice-président n'est pas considéré comme vacant, s'il y avait eu démission le 9^{ème} poste aurait dû être pourvu.

Concernant l'office du tourisme et le poste de Monsieur David Olivier, le président rappelle qu'une réunion est à programmer sur ce point pour traiter notamment la question de la convention.

En ce qui concerne, la piscine, il rappelle qu'il est parfaitement conscient des problèmes évoqués puisqu'il a suivi ces questions durant les 2 mois d'été et s'est déplacé à maintes reprises sur le site. Il précise à l'attention des conseillers que le service de surveillance a été étendu la nuit. Hélas, au vu de la configuration des lieux certaines problématiques demeurent depuis de nombreuses années.

Les intrusions nocturnes ne sont pas dues uniquement à des personnes extérieures mais aussi à des campeurs désireux d'utiliser la piscine en dehors des horaires.

Une réunion bilan est à initier afin de préparer la prochaine saison.

Concernant le SIVVL, il faut rappeler que depuis l'origine les 3 communautés de communes sont associées par la région aux échanges concernant la reprise de cet équipement.

Le SIVVL et sa reprise par un opérateur touristique constitue une question de développement économique à part entière de notre secteur. A ce jour, la question ne peut être abordée en conseil communautaire faute d'éléments. Les décideurs restent la Région, le Département et les collectivités locales où est implanté le VVL.

Lorsque nous disposerons de l'ensemble des données, les enjeux seront posés.

Monsieur Lahaut rappelle pour mémoire le projet de la Semcoda rejeté par certaines communes du Syndicat Intercommunal du VVL et plus particulièrement la ville de Troyes.

Monsieur Perrin indique que le problème du VVL perdure depuis 2011 et qu'il entend bien soumettre la question auprès des conseillers communautaires le moment venu.

Monsieur PERRIN évoque la question des communes nouvelles et les élus se posent beaucoup de questions.

La Communauté de Communes est prête à organiser une réunion sur ce thème.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 21h45

-----ooOoo-----



Alexandre Stephan
Secrétaire

Raphaël Perrin
Président

Jean-François Demarchi
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,
Le 21 septembre 2015

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.